

**Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de SAINT-LOUBES**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 23 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ

**EXCUSES :**

Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE  
Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL  
Monsieur Olivier LAFEUILLE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON,  
Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC,  
Madame Sylvie FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Madame Emmanuelle FAVRE

**Date de convocation :** 06/09/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

**D.2021-09-01 : Election des vice-présidents et d'un conseiller délégué**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération D.2020-07-02 en date du 16 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 446606 en date du 9 juin 2021 confirmant le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 22 octobre 2020 et prononçant l'annulation des opérations électorales des 15 mars et 28 juin 2020 en vue de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et des conseillers communautaires de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès,

Considérant la vacance des 1ère et 2ème vice-présidence, du 4ème conseiller délégué à la suite de cette annulation,

Les vice-présidents sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.  
 Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des candidats en l'occurrence du 1er, 2ème vice-président et 4ème conseiller délégué, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.  
 Sous la présidence du Président, le Conseil Communautaire sera invité à procéder à l'élection des 1er, 2ème Vice-président et du 4ème conseiller délégué.

### **Election du 1er Vice -Président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat  
 Monsieur Pierre COTSAS propose sa candidature  
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Résultat du 1er tour

Nombre de bulletins :	22
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu	
Monsieur Pierre COTSAS	19 voix

Monsieur COSTAS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé premier vice- président et a été immédiatement installé.

### **Election du 2ème Vice-Président :**

Monsieur le Président demande qui est candidat.

Madame Philippe GARRIGUE propose sa candidature.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	22
Bulletins blancs ou nuls :	5
Suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

A obtenu :

Monsieur Philippe Garrigue	9 voix
----------------------------	--------

Monsieur Philippe GARRIGUE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé deuxième vice- président et a été immédiatement installé.

### **Election du 4ème conseiller délégué**

Monsieur le Président demande qui est candidat

Madame Emmanuelle FAVRE propose la candidature de Monsieur Pierre SEVAL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Résultat du 1er tour

Nombre de bulletins blancs ou nuls :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	11

A obtenu :

Monsieur Pierre SEVAL	22 voix
-----------------------	---------

Monsieur Pierre SEVAL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 4<sup>ème</sup> conseiller délégué et a été immédiatement installé.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Loubès le 28 septembre 2021

Le Président  
  
GIRONDE  
Frédéric DUPIC  
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
SECTEUR DE SAINT LOUBÈS